

R4PPORT D'ACTIVITÉS

PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET 2023 AU 30 JUIN 2024

The logo for ccid features a stylized, light-colored 'c' composed of three concentric, curved lines. To the right of this graphic, the lowercase letters 'ccid' are written in a bold, black, serif font.

ccid

T4BLE

DES MATIÈRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE.....	5
Ordre du jour	5
PROCÈS-VERBAL	
Assemblée extraordinaire.....	7
Assemblée générale annuelle.....	9
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-2024	
Les membres du bureau de direction de la ccid.....	17
Les administrateurs et administratrices de la ccid	18
NOTRE PORTRAIT	19
NOTRE MISSION	19
LA PERMANENCE.....	21
MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	22
RAPPORT DU PRÉSIDENT	23
FAITS SAILLANTS 2023-2024.....	24
LES BONS COUPS.....	26
REMERCIEMENTS	27
ÉTATS FINANCIERS.....	29



ASSEMBLÉE

GÉNÉRALE ANNUELLE

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du lundi 11 septembre 2023
5. Rapport de la direction générale
6. Rapport du président
7. Présentation du rapport financier
8. Nomination d'un vérificateur
9. Cotisation annuelle
10. Recommandation du comité de mise en nomination pour le nouveau Conseil d'administration
11. Ratification des actes posés par les administrateurs
12. Affaires diverses
12.1...
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

Un
ville

INCONTOUR NABLE

pic

INNOVATION
LEADERSHIP
VISION
DEVELOPPEMENT
RESEAU
COLLABORATION
ÉQUIPE
SAVOIR

PROCÈS-VERB4L

Assemblée extraordinaire

Lundi 11 septembre 2023 – Plateforme Zoom - 16 h

1- ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

Alexandra Houle, directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare l'assemblée extraordinaire ouverte. Tommy Jodoin agira en tant qu'animateur d'assemblée.

2- CONSTATION DU QUORUM

Elle mentionne que selon l'article 3.4 du Règlement numéro 1 de la CCID, les membres présents à l'assemblée extraordinaire constituent le quorum.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Audrey Roy et appuyé par Jean-François Gervais, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Accueil et mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire du 12 septembre 2022
5. Approbation des règlements généraux
6. Levée de l'assemblée extraordinaire

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2022

Considérant que les membres de la Chambre ont reçu, dans les délais prescrits, l'avis de convocation annonçant la tenue de l'assemblée extraordinaire pour l'exercice du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Considérant que les membres ont aussi reçu copie du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 12 septembre 2022 et qu'ils ont pu en prendre connaissance.

En conséquence, proposition est faite par Geneviève Lacharité, appuyée par Yanick Ledoux, d'autoriser la dispense de la lecture du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire. Puisqu'aucune correction ou modification n'est demandée, nous sollicitons une proposition pour adopter le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de 2022. Julie Rainville fait la proposition d'adoption du procès-verbal et est appuyée par Thomas Gaudet.

4- APPROBATION DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

3.1 Assemblée générale annuelle

Annuellement, soixante (60) jours avant la fin de l'exercice financier, le conseil forme le comité de mise en nomination. Ce comité est composé du président de la chambre qui préside ce comité, de deux (2) anciens présidents parmi les cinq (5) derniers présidents sortants par ordre chronologique inversé, et de deux (2) membres du bureau de direction du conseil d'administration et de la direction générale. À noter que la direction générale y siège à titre consultatif, sans pouvoir décisionnel. Tout membre souhaitant siéger au conseil doit, entre le quarante-cinquième (45^e) et le soixante-quinzième (75^e) jour précédant la fin de l'exercice financier, soumettre et signer un bulletin de candidature disponible au siège social de la chambre. Les candidatures reçues dans ces délais seront remises au président de ce comité.

Il est proposé par Maryse Morel et appuyé par Thomas Gaudet, d'adopter les modifications proposées aux règlements généraux.

13- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Élise Laramée propose la levée de l'assemblée. Cette proposition est appuyée par Hélène Lechasseur.



Tommy Jodoin
Président



Alexandra Houle
Directrice générale

PROCÈS-VERBAL

Assemblée générale annuelle

Lundi 11 septembre 2023 – Plateforme Zoom - 16 h

1- ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

Alexandra Houle, directrice générale de la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare l'assemblée générale ouverte. Tommy Jodoin agira en tant qu'animateur d'assemblée.

2- CONSTATION DU QUORUM

Elle mentionne que selon l'article 3.4 du Règlement numéro 1 de la CCID, les membres présents à l'assemblée générale annuelle constituent le quorum.

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Julie Rainville et appuyé par Mathieu Morin d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

1. Accueil et mot de bienvenue
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 12 septembre 2022
5. Rapport de la direction générale
6. Rapport du président
7. Présentation du rapport financier
8. Nomination d'un vérificateur
9. Cotisation annuelle
10. Recommandation du comité de mise en nomination pour le nouveau Conseil d'administration
11. Ratification des actes posés par les administrateurs
12. Affaires diverses
- 12.1.
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 12 SEPTEMBRE 2022

Considérant que les membres de la Chambre ont reçu, dans les délais prescrits, l'avis de convocation annonçant la tenue de l'assemblée générale annuelle pour l'exercice du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

Considérant que les membres ont aussi reçu copie du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 12 septembre 2022 et qu'ils ont pu en prendre connaissance.

En conséquence, proposition est faite par Kathleen Beauchesne, appuyée par Annie Jean, d'autoriser la dispense de la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle.

Puisqu'aucune correction ou modification n'est demandée, nous sollicitons une proposition pour adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle de 2022. Johanne Lachapelle fait la proposition d'adoption du procès-verbal et est appuyée par Kathleen Beauchesne.

5- RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La saison 2022-2023 a relancé les événements en présentiel et nos membres ont répondu à l'appel. Grâce à la détermination de la permanence et à l'implication de son conseil d'administration, la CCID a poursuivi sa mission en étant toujours orientée par l'atteinte de ses objectifs. Le milieu économique a besoin de notre organisation et c'est pourquoi la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond réalise de grands défis.

Toujours engagée pour nos membres et notre MRC, la CCID a été à l'écoute de sa communauté et lui a offert des événements, des webinaires, des conférences, des formations et des services à la fois pour l'appuyer, pour l'accompagner, mais également pour la propulser. C'est également grâce à de précieux collaborateurs que nous avons une programmation des plus variée, et ce, chaque année.

Rappelons-nous de notre Coquetel de la Rentrée, de notre soirée Hommage au Bâtitteur, du grand retour de notre Soirée Reconnaissance dans une toute nouvelle formule et de notre journée de golf.

Fièremment au centre-ville de Drummondville depuis 1 an, la Chambre démontre qu'elle est là

pour rester et que sa place est bien ancrée dans sa collectivité. Nous sommes bien installés pour desservir et accompagner nos membres.

Une saison de plus à oser, à apprendre et à bâtir de solides relations de confiance. Un merci particulier à notre président Tommy Jodoin pour son implication et sa fraîcheur au sein du conseil d'administration. Merci pour ta confiance à mon égard ! Merci d'avoir vu en moi ce que moi je ne voyais pas toujours !

Merci à l'équipe de la permanence, mais plus particulièrement à Audrey Fontaine pour cette belle première année à la CCID et bienvenue aux nouveaux collègues qui se joignent à nous : Chantale Chouinard, Camille Lépine et Michel-David Lefebvre.

Merci à notre conseil d'administration pour votre dévouement envers la CCID.

Merci à tous les bénévoles, partenaires et membres pour votre soutien. Si nous pouvons qualifier la saison 2022-2023 de succès, c'est particulièrement grâce à vous.

6- RAPPORT DU PRÉSIDENT

Chers membres, chers partenaires,

Un an déjà ! Certains penseront qu'un an aura été trop court, d'autres, trop long. Mais sachez que le temps n'a que peu d'importance dans le mandat de la présidence ; les présidents et présidentes vont et viennent, mais la mission et le rôle de notre grande organisation dans la communauté perdurent depuis plus de 120 ans. Le point que je peux affirmer avec certitude c'est que la présidence de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Drummond a été un honneur que je suis des plus reconnaissant d'avoir eu la chance de vivre. Je suis heureux d'avoir pu contribuer au leadership de notre organisation et d'avoir participé activement au développement de notre grande communauté ! Mon rôle tire maintenant à sa fin, avec un léger pincement au cœur, mais aussi avec une fierté certaine du travail que notre organisation a accompli l'an dernier. Je vous remercie de m'avoir fait confiance pour assurer le leadership de la CCID cette année et je vous réitère que votre soutien est un élément essentiel dans la prospérité de votre Chambre de commerce. La dernière année m'aura permis de consolider mon optimisme pour l'avenir de notre milieu !

La CCID accomplit bien son objectif d'être accessible pour sa communauté. Votre chambre de commerce continue d'innover, mais aussi de se mettre au défi. Elle se réinvente pour le mieux et dans une optique de durabilité. L'ensemble de ses efforts fait de notre organisation une référence dans la collectivité. La programmation des activités et le renouvellement sous de nouvelles formules de nos événements offrent aux gens d'affaires une boîte à outils bien remplie. La CCID est fière de vous accompagner, de vous soutenir et d'être à vos côtés dans toutes vos ambitions.

Votre Chambre de commerce s'est impliquée dans des projets structurants dans notre communauté comme la défense du projet de train à grande fréquence, du nouvel hôpital régional ou encore des dossiers de supports à nos membres pour la pénurie de main-d'œuvre. Sachez que notre impact rayonne bien au-delà du grand Drummond, notre implication auprès de la Fédération des Chambres de Commerce du Québec nous permet d'atteindre des tribunes exceptionnelles et très positives pour notre communauté. Sachez que nous continuons d'être à l'écoute des besoins de tous nos membres. Nous gardons l'œil ouvert à tout moment pour défendre les intérêts de nos membres, mais aussi afin de rester à jour sur les enjeux de notre milieu.

Je prends ces quelques derniers mots afin de souligner le travail précieux et indispensable de notre directrice générale, M^{me} Alexandra Houle. Alexandra, merci de ton dévouement envers la CCID et ta passion pour notre mission. Je te remercie sincèrement de m'avoir épaulé dans mon rôle de président et de ton support à l'ensemble du conseil d'administration et de nos membres. Je félicite et remercie aussi l'équipe de la permanence qui s'affaire chaque jour à faire vivre notre organisation et accompagner nos membres dans la communauté. Finalement, merci à mes consœurs et confrères du conseil pour leur implication et l'énergie qui déploie pour le développement de notre région. Merci à tous nos bénévoles et à tous nos membres pour votre confiance !

Pour terminer, je souhaite un mandat des plus stimulants à M. Éric Lauzon-Duhaime, qui me succèdera à la présidence du Conseil d'administration de la CCID. Éric, tu es le candidat tout désigné pour prendre le leadership du conseil et être le visage de notre organisation. Tu possèdes toutes les compétences et les valeurs qui seront nécessaires pour continuer et bonifier les grands travaux que nous avons lancés ces dernières années. Je te souhaite tout le succès mérité !

7- PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER

M. Danny Coderre, M. SC, CPA Auditeur, Directeur principal, certification chez FBL, vérificateur externe de la CCID, présente les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2023.

Une fois les détails du rapport exposés, il est proposé par Thomas Gaudet, appuyé par Éric Lauzon-Duhaime d'accepter les états financiers se terminant le 30 juin 2023 tel que présentés.

8- NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR

Tel que le stipule l'article 10.3 de notre règlement numéro 1, nous devons procéder à la nomination d'un vérificateur des livres de la Chambre pour le prochain exercice, soit l'exercice 2023-2024.

Il est proposé par Julie Rainville, appuyé par Éric Lauzon-Duhaime que le Groupe RDL Drummondville, soit retenue comme firme comptable auditrice pour le mandat 2023-2024.

9- TAUX DE COTISATION ANNUELLE

Tel que stipulé à l'article 2.5 du Règlement numéro 1 de la Chambre, le coût de la cotisation est établi annuellement par le conseil d'administration. Pour l'année 2023-2024, le conseil d'administration a établi les modifications suivantes.

Le tableau des taux de cotisation est donc le suivant : Taux 2023-2024

Travailleurs autonomes	150 \$
Membre corporatif	260 \$ (2 représentants)
Membre corporatif	335 \$ (3 représentants)
Membre corporatif	425 \$ (4 représentants)
Institutions financières	525 \$ (4 représentants de base)
Représentant supplémentaire	75 \$
Étudiant (Temps plein) et retraité	25 \$

Aucun vote n'est à faire.

10- RECOMMANDATION DU COMITÉ DE MISE EN NOMINATION POUR LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En conformité avec le règlement n° 1 de la CCID, article 4.2, le conseil d'administration se compose d'un maximum de seize administrateurs, il est proposé de recommander la constitution du conseil d'administration comme suit sans ajout de poste pour l'instant :

- **Éric Lauzon-Duhaime**, directeur des services administratifs au Collège Saint-Bernard, Président
- **Tommy Jodoin**, responsable du développement stratégique durable, NGA Construction, Président sortant
- **Xavier Fillion**, directeur - fiscalité, MNP
- **Carl Dupuis**, directeur des opérations et associé, Unigrav + Usimm
- **Thomas Gaudet**, analyste financier, Altitude conseils financiers
- **Jean-François Gervais**, directeur d'usine, La Fromagerie St-Guillaume
- **Geneviève Lacharité**, propriétaire, Gymnase Drummond
- **Maryse Morel**, directrice générale, Promutuel Assurance Centre-Sud
- **Julie Rainville**, conseillère en attraction de talents, SDED
- **Maxime Valiquette-Chapleau**, conseiller en développement économique, Coordonnateur – Cellule de mentorat, SDED
- **Dimitri Savoie-Jean**, CPA Auditeur, MNP, Représentant de la JCD

Madame Alexandra Houle, directrice générale, siège d'office au bureau de direction et au conseil d'administration, à titre de secrétaire et n'a pas le droit de vote.

Les règles et procédures entourant la nomination des administrateurs et la formation du conseil d'administration ont été respectées.

Il est proposé par Kathleen Beauchesne et secondé par Audrey Roy d'adopter les candidatures en bloc.

Il est proposé par Paul Gagné et secondé par Karine Rochette d'adopter l'ensemble des candidatures proposées.

11- RATIFICATION DES ACTES POSÉS PAR LES ADMINISTRATEURS

Nous procédons maintenant à la ratification des actes posés par les administrateurs. Il est proposé par Jean-François Gervais, appuyé par Mathieu Morin, de ratifier les actes posés par les administrateurs de la Chambre pour le mandat 2022-2023.

12- AFFAIRES DIVERSES

Aucune affaire diverse n'a été proposée par les membres.

13- PÉRIODE DE QUESTIONS

Commentaire : Porter une attention particulière à le plus possible se rapprocher de la parité au sein du conseil d'administration.

14- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Kathleen Beuchesne propose la levée de l'assemblée. Cette proposition est appuyée par Maryse Morel.



Tommy Jodoin
Président



Alexandra Houle
Directrice générale



A large, light orange, stylized letter 'C' graphic that frames the central text. The 'C' is composed of two thick, curved lines that meet at the top and bottom, creating a partial circle.

**L'ENGAGEMENT
QUI COMPTE.**

LE CONSEIL

D'ADMINISTRATION 2023-2024

LES MEMBRES DU BUREAU DE DIRECTION DE LA CCID



**ÉRIC
LAUZON-DUHAIME**

Président
Collège Saint-Bernard



**MARYSE
MOREL**

Vice-présidente
Promutuel Assurance Centre-Sud



**XAVIER
FILION**

Trésorier
MNP



**TOMMY
JODOIN**

Président sortant
Norden Jovik

55

66 2544

4 69 9

15
18

112

98

7

225

57

214

17

11

LES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES DE LA CCID



**CARL
DUPUIS**

Administrateur
Usimm-Unigrav



**THOMAS
GAUDET**

Administrateur
Altitude conseils financiers



**JEAN-FRANÇOIS
GERVAIS**

Administrateur
Fromagerie St-Guillaume



**GENEVIÈVE
LACHARITÉ**

Administratrice
Gymnase Drummond



**JULIE
RAINVILLE**

Administratrice
Drummond économique



**DIMITRI
SAVOIE-JEAN**

Représentant de la Jeune
Chambre de Drummond
MNP



**MAXIME
VALIQUETTE-CHAPLEAU**

Administrateur
DRUMMOND ÉCONOMIQUE

NOTRE PORTR4IT

C'est une initiative de M. Napoléon Garceau qui a mené, en 1902, à la fondation de ce qu'on appelle aujourd'hui la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond (CCID). Plus de 120 ans plus tard, la CCID est toujours un regroupement volontaire de citoyennes et de citoyens qui mettent en commun leurs expériences en vue de promouvoir et de défendre les intérêts de l'ensemble de la communauté.

La Chambre de commerce et d'industrie de Drummond a été l'instigatrice de projets d'envergure et travaille encore à la réalisation d'idées émanant de gens d'ici, qu'elles touchent les secteurs industriel, commercial, culturel, éducatif ou autre. Elle est considérée à juste titre comme un outil de première main pour le développement de la région.

Dotée d'une histoire riche, la Chambre étend son action sur l'ensemble du territoire de la Municipalité régionale de comté de Drummond. C'est plus de 1 228 délégués, réparties dans plus de 595 entreprises membres qui traduisent d'ailleurs l'ampleur de son potentiel.

NOTRE M1SS10N

La Chambre de commerce et d'industrie de Drummond est vouée à l'essor et la viabilité de l'économie de la MRC de Drummond. Par ses prises de position, elle défend les intérêts de ses membres et joue un rôle dynamique de concertation pour faire progresser les dossiers prioritaires liés à la croissance économique.



LA PERM4NENCE



**ALEXANDRA
HOULE**

Directrice générale



**AUDREY
FONTAINE**

Coordonnatrice
communications marketing



**MICHEL-DAVID
LEFEBVRE**

Agent de développement
et de services aux membres



**KARINE
PRUNEAU**

Organisatrice
des événements

66 2544
4 69 15
9 18
214 225
1599 871

DIRECTRICE GÉNÉRALE



**ALEXANDRA
HOULE**

Directrice générale

C'est avec une équipe de la permanence complète que la CCID a réalisé la saison 2023-2024. Je remercie d'emblée leur dévouement et leur engagement envers notre organisme. C'est ensemble que nous nous engageons, que nous relevons de grands défis et que nous sommes orientés par l'atteinte de nos objectifs envers nos membres, notre MRC et notre organisation.

Notre organisation a offert une belle variété d'activités encore cette année. Rappelons-nous de notre Coquetel de la Rentrée, de notre soirée Hommage au Bâtitteur, de notre Soirée Reconnaissance, de notre Journée de golf, mais aussi des café-rencontres avec les ministres Pierre Fitzgibbon et Éric Girard – une exclusivité CCID – de la soirée inter-chambres organisée en collaboration avec la Jeune chambre de Drummond, de même qu'une visite d'entreprise organisée conjointement avec l'UQTR.

La CCID, c'est aussi des services et avantages membres. Nous offrons une gamme complète de produits à des prix avantageux pour nos membres que nous bonifions continuellement grâce à des collaborateurs qui partagent nos valeurs et qui ont eux aussi le désir d'être présents pour nos membres.

Une autre année de plus à être agiles, à apprendre et à bâtir de solides relations professionnelles. Je remercie l'équipe de la permanence : Audrey Fontaine qui occupe maintenant son poste aux communications à temps plein, à Karine Pruneau qui est prête à faire l'impossible pour assurer le succès de nos activités et Michel-David Lefebvre qui accompagne sans relâche nos membres.

Merci à nos bénévoles, à nos partenaires et à nos membres qui ont contribué au succès de la saison 2023-2024.

Alexandra Houle

RAPPORT DU PRÉSIDENT



**ÉRIC
LAUZON-DUHAIME**

Président

La saison 2023-2024 de la Chambre de commerce et d'industrie Drummond aura été une année ponctuée de renouveau. Grâce au travail de recrutement effectué par la direction générale, l'équipe de la CCID est maintenant complète, ce qui permettra à l'organisation de briller.

En tant que membre du conseil d'administration, notre rôle est de donner à l'équipe de la permanence les outils nécessaires pour répondre à la mission de la CCID. Ainsi, je suis très fier de l'accompagnement effectué afin d'améliorer, entre autres, les processus administratifs ainsi que la gestion des opérations financières. Les bases doivent être solides pour assurer la pérennité de l'organisation, et si nous pouvons diminuer le temps imparti aux activités administratives, c'est du temps qui sera remis directement dans la mission.

Je suis particulièrement fier du chemin accompli, cette année, grâce au travail acharné de mes prédécesseurs et de la permanence. Nous avons eu des affluences record à nos événements, nous avons obtenu des mandats de promoteur collectif afin d'offrir des formations des plus pertinentes à nos membres et la liste des avantages membres se bonifie sans cesse. D'ailleurs, nos membres sont également en forte croissance, signe de la pertinence de la CCID.

Nos positions sur les grands enjeux de la MRC Drummond demeurent aussi notre priorité. Que ce soit dans le suivi du dossier du hub ferroviaire, du dossier de l'hôpital régional ou encore sur les développements de la filière batterie dans notre région voisine, nous avons les intérêts de nos membres à cœur.

Avec une base solide et une équipe compétente, la prochaine saison sera assurément l'occasion d'innover et de rayonner, un travail très motivant pour un conseil d'administration.

Lauzon Duhaime

FAITS

SAILLAN7S

SEPTEMBRE.23

- 11 septembre : AGA virtuel
- 12 septembre : Coquetel de la rentrée Promutuel Assurance Centre-Sud
- 26 septembre : Formation/sensibilisation sur l'intégration des personnes immigrantes au travail

NOVEMBRE.23

- 7 novembre : Activité d'intégration des nouveaux membres
- 13 novembre : Conférence de presse pour le dévoilement du bâtisseur
- 16 novembre : 5 à 7 Challenger de tennis
- 28 novembre : Conférence La filière batterie du Québec

JANVIER.24

- 22 janvier : Hommage au bâtisseur

FÉVRIER.24

- 1^{er} février : Café-rencontre avec le ministre Pierre Fitzgibbon
- 13 février : Dîner-conférence Ville de Drummondville
- 27 février : Webinaire *Comment vendre des produits et services au gouvernement du Québec*

MARS.24

- 14 mars : Tire le Coyote et l'OSD en mode 5 à 7 festif
- 15 mars : Café-rencontre avec le ministre Éric Girard
- 21 mars : Webinaire *Le TDAH en milieu de travail*
- 25 mars : Conférence de presse pour le dévoilement des finalistes en vue de la Soirée reconnaissance

AVRIL.24

- 3 avril : Soirée inter-chambres
- 26 avril : Soirée reconnaissance

MAI.24

- 22 mai : Visite d'entreprise chez Entosystem et conférence *Un battement d'ailes peut changer le monde*

JUIN.24

- 5 juin : Journée de golf

LE5 BONS COUP5

COHORTE – POURSUIVEZ LE VIRAGE COLLABORATIF AVEC MICROSOFT 365 (PHASE 2)

Formatrice : Sabrina Villeneuve

Formation offerte par : Inc Cégep de Drummondville, Formation conseil aux entreprises

Avec la participation financière du Gouvernement du Québec

PROMOTEUR COLLECTIF – PROGRAMME DE FORMATION DE COURTE DURÉE AVEC FORMULE D'ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES – DEP EN CUISINE

Formation offerte par : Centre de formation professionnelle Paul-Rousseau

Collaboration : Centre de services scolaire des Chênes

Avec la participation financière du Gouvernement du Québec

PROMOTEUR COLLECTIF – PROGRAMME DIRECTEURS GÉNÉRAUX D'OSBL

Collaboration : École des entrepreneurs du Québec

Avec la participation financière du CPMT

REMERCIEMENTS

L'ENGAGEMENT QUI COMPTE.

GRANDS PARTENAIRES

La Chambre de commerce et d'industrie de Drummond tient à souligner la précieuse collaboration de Promutuel Assurance Centre-Sud et la Ville de Drummondville en tant que grands partenaires. Leur implication et leur collaboration pour notre organisme sont précieux.

Grâce à eux, nous réalisons des événements couronnés de succès et nous poursuivons notre mission. Nous contribuons ensemble au développement socio-économique drummondvillois.



PARTENAIRES

La Chambre exprime sa gratitude à l'endroit des entreprises, des organismes et des ministères qui s'associent à titre de commanditaires et/ou partenaires aux nombreuses activités que nous organisons.

FÉDÉRATION DES CHAMBRES DE COMMERCE DU QUÉBEC

Enfin, nous remercions la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et son président-directeur général M. Charles Millard ainsi que son équipe qui nous permettent de vous offrir de nombreux services et/ou activités via ses partenariats avec d'autres organismes ainsi qu'avec certains ministères du Gouvernement du Québec.

3
456

820
11558

788 154

21 62



**FAITES PARTIE
DU NOMBRE.**

55

203

899

826

456

11558

98

788

154

112

7

21⁶²

364

57

1

253

547

11

88

268

51

123

25201

ÉT4TS

FINANC1ER5

30 juin 2024

ÉT4TS

FINANC1ER5

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DRUMMOND

Rapport de l'auditeur indépendant.....	1 - 3
Résultats.....	4
Évolution de l'actif net.....	5
Situation financière.....	6 - 7
Flux de trésorerie.....	8
Notes complémentaires.....	9 - 14
Renseignements complémentaires.....	15

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DRUMMOND

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DRUMMOND (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers pour l'exercice clos le 30 juin 2023 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée en date du 29 août 2023.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Groupe RDL Drummondville SENCRL¹

Drummondville
Le 30 septembre 2024

¹ Par Maxime Breault, CPA auditeur

Groupe RDL Drummondville SENCRL est une entité juridique distincte et indépendante qui n'est pas associée ni mandataire des autres entités membres du Groupe RDL.

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DRUMMOND**Résultats****Pour l'exercice clos le 30 juin****2024****2023****PRODUITS**

Commandite - fonctionnement		
Promutuel	15 000 \$	- \$
Ville de Drummondville	36 500	36 500
Projets		
Emploi-Québec - Diplôme d'études professionnelles en Cuisine	437 979	4 785
Emploi-Québec - Parcours féminin Drummondville	23 009	-
Emploi-Québec - Poursuivez le virage collaboratif avec Microsoft 365	23 251	-
Emploi-Québec - Programme direction générale	116 045	-
Fédération des chambres de commerce du Québec	31 513	40 457
Autres projets	1 701	22 404
Cotisations	145 215	111 957
Commandites - activités	96 250	123 600
Droits d'inscription - activités	117 918	129 040
Facturation aux membres - services GLS	120 563	151 930
Intérêts	16 086	4 954
Autres	18 514	18 635
	1 199 544	644 262

CHARGES

Frais d'activités	152 492	185 786
Frais d'exploitation (annexe A)	389 568	339 015
Frais de projets	533 363	28 028
Frais de services - GLS	92 438	116 808
Intérêts théoriques sur la dette à long terme	869	1 904
Amortissement des immobilisations corporelles	10 763	9 400
	1 179 493	680 941
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	20 051 \$	(36 679) \$

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DRUMMOND**Évolution de l'actif net****Pour l'exercice clos le 30 juin**

	Investi en immobilisa- tions corporelles	Non affecté	2024 Total	2023 Total
SOLDE AU DÉBUT	40 003 \$	192 566 \$	232 569 \$	269 248 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(10 763)	30 814	20 051	(36 679)
Acquisition d'immobilisations corporelles	2 681	(2 681)	-	-
SOLDE À LA FIN	31 921 \$	220 699 \$	252 620 \$	232 569 \$

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DRUMMOND**Situation financière****Au 30 juin****2024****2023****ACTIF****ACTIF À COURT TERME**

Trésorerie	449 427 \$	491 694 \$
Dépôt à terme (note 4)	50 847	-
Débiteurs (note 3)	52 745	29 795
Frais payés d'avance	25 500	12 090
Apports	648 622	6 600
	1 227 141	540 179
DÉPÔT À TERME (note 4)	-	50 000
APPORTS	56 000	-
OEUVRES D'ART	2 385	2 385
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	29 536	37 618
	1 315 062 \$	630 182 \$

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administrateur

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DRUMMOND**Situation financière****Au 30 juin****2024****2023****PASSIF****PASSIF À COURT TERME**

Créditeurs (note 6)	159 161 \$	35 731 \$
Produits reportés	3 350	1 480
Apports reportés (note 7)	843 931	321 271

1 006 442 358 482**APPORTS REPORTÉS (note 7)****56 000** -**DETTE À LONG TERME (note 8)**

- 39 131

1 062 442 397 613**ACTIF NET****INVESTI EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES****31 921** 40 003**NON AFFECTÉ****220 699** 192 566

252 620 232 569

1 315 062 \$ 630 182 \$

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DRUMMOND**Flux de trésorerie****Pour l'exercice clos le 30 juin****2024****2023****ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	20 051 \$	(36 679) \$
Ajustements pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	10 763	9 400
Intérêts théoriques sur la dette à long terme	869	1 904
	31 683	(25 375)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 9)	(30 422)	287 425
	1 261	262 050

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition d'un dépôt à terme	(847)	-
Encaissement d'un dépôt à terme	-	9 739
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 943)	(19 721)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	262	-
	(3 528)	(9 982)

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Remboursement de la dette à long terme	(40 000)	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE	(42 267)	252 068
TRÉSORERIE AU DÉBUT	491 694	239 626
TRÉSORERIE À LA FIN	449 427 \$	491 694 \$

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la Loi sur les chambres de commerce (Canada) et est, par conséquent, exempté des impôts sur le revenu. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'Impôt sur le revenu. L'organisme a pour but de promouvoir le milieu des affaires, servir ses membres et favoriser l'échange des différents intervenants économiques de la région de Drummondville.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la dépréciation des actifs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Constataion des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports, dont les commandites - fonctionnement et les revenus liés aux projets. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes de l'actif net au cours de l'exercice.

Autres produits

Les produits tirés des cotisations sont comptabilisés au moment de l'admission ou du renouvellement des membres et amortis sur la période couverte par la cotisation.

Les produits tirés des commandites - activités et des droits d'inscription aux activités sont comptabilisés lorsque les activités ont lieu.

Les produits tirés de la facturation aux membres - services GLS sont comptabilisés lorsque le transport a été réalisé par le fournisseur.

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits autres sont comptabilisés lorsque les services sont rendus.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de biens et de services

L'organisme reçoit des apports sous forme de biens et de services de la part de donateurs. Les apports sous forme de biens et de services utilisés dans le cours normal des activités, qui auraient dû être acquis par l'organisme à défaut d'un apport et dont la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, sont évalués à leur juste valeur. Les autres apports sous forme de biens et de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de la trésorerie, du dépôt à terme, des comptes clients et des apports à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DRUMMOND

Notes complémentaires

Au 30 juin 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instrument financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Oeuvres d'art

La collection est comptabilisée au coût et n'est pas amortie. Les apports d'oeuvre d'art sont comptabilisés à leur juste valeur ou à une valeur symbolique si la juste valeur n'est pas déterminable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes, le taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux ou période
Améliorations locatives	Linéaire	5 ans
Enseigne	Dégressif	30 %
Matériel informatique	Dégressif	30 %
Mobilier de bureau	Dégressif	30 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. DÉBITEURS

	2024	2023
Comptes clients	40 274 \$	25 353 \$
Taxe de vente et taxe sur les produits et services	12 471	4 442
	52 745 \$	29 795 \$

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DRUMMOND**Notes complémentaires****Au 30 juin 2024****4. DÉPÔT À TERME**

Le dépôt à terme porte intérêts à un taux de 0,6 % et vient à échéance en septembre 2024.

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2024	2023
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	27 218 \$	11 341 \$	15 877 \$	21 321 \$
Enseigne	1 330	676	654	1 031
Matériel informatique	29 406	23 737	5 669	4 525
Mobilier de bureau	13 659	6 323	7 336	10 741
	71 613 \$	42 077 \$	29 536 \$	37 618 \$

6. CRÉDITEURS

	2024	2023
Comptes fournisseurs	109 545 \$	15 568 \$
Salaires et vacances	13 277	8 720
Retenues à la source et charges sociales	17 291	11 443
Frais courus	19 048	-
	159 161 \$	35 731 \$

7. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non utilisées reçues au cours d'un exercice qui, en vertu d'affectations externes, sont destinés à couvrir les charges d'exercices subséquents. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début	321 271 \$	9 125 \$
Plus: Montants encaissés et à recevoir	1 263 658	326 056
Moins: Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(684 998)	(13 910)
	899 931 \$	321 271 \$

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DRUMMOND

Notes complémentaires

Au 30 juin 2024

7. APPORTS REPORTÉS (suite)

Le solde des apports reportés est ventilé entre le passif à court terme et le passif à long terme comme suit :

	2024	2023
Passif à court terme	843 931 \$	321 271 \$
Passif à long terme	56 000	-
	899 931 \$	321 271 \$

8. DETTE À LONG TERME

	2024	2023
Emprunt de 40 000 \$, net d'une aide gouvernementale de 20 000 \$, échu au cours de l'exercice	- \$	39 131 \$

9. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2024	2023
Débiteurs	436 268 \$	3 536 \$
Apports	(642 022)	-
Frais payés d'avance	(13 410)	(1 280)
Créditeurs	123 430	(26 832)
Produits reportés	1 870	(145)
Apports reportés	63 442	312 146
	(30 422) \$	287 425 \$

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 juin 2024 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DRUMMOND

Notes complémentaires

Au 30 juin 2024

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux apports à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction.

Pour les apports, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

11. ENGAGEMENTS

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail échéant en juin 2027 totalisent 97 628 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2025	31 742 \$
2026	32 536 \$
2027	33 350 \$

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE DRUMMOND**Renseignements complémentaires****Pour l'exercice clos le 30 juin****2024****2023****ANNEXE A - FRAIS D'EXPLOITATION**

Salaires et charges sociales	295 558 \$	223 173 \$
Assurances	3 060	4 094
Communications	4 399	5 456
Cotisations et affiliations	3 641	4 337
Entretien et réparations	16 040	16 438
Formation	2 781	2 682
Fournitures de bureau	6 797	8 496
Frais bancaires	3 984	5 204
Loyer	30 968	34 787
Publicité et promotion	4 182	4 883
Représentation et déplacements	9 304	8 340
Services professionnels	8 854	21 125
	389 568 \$	339 015 \$

ccid